



BULLETIN DE LA VIE COMMUNALE DE SAINT MAURICE D'IBIE

LE MOT DU MAIRE

La nouvelle équipe municipale, élue en juillet 2002, se doit de vous rendre des comptes sur sa première année d'exercice.

C'est une occasion pour ceux qui suivent d'un peu loin la vie municipale de faire le point sur ce qui a été fait et surtout, tellement plus sur ce qui reste à faire!

Je méfais personnellement engagé à mieux communiquer : ce troisième bulletin, travail commun des membres de la commission témoigne de notre action dans ce sens. Chaque réunion du conseil est l'occasion de donner aux élus des informations sur les dossiers en cours ; n'hésitez pas à les interroger. Les comptes rendus affichés résumant ces échanges.

Les dégâts dus aux intempéries de l'automne 2002 sont en partie réparés ; nous nous sommes efforcés (route de Valos et chemin de St Andéol par exemple) de remédier pour l'avenir à certains problèmes et à remettre en état tout ce qui pouvait l'être avec les subventions obtenues.

Vous aurez remarqué que la station d'épuration avec sa nouvelle couleur ne se faisait plus... remarquer.

Ce travail comme la restauration de la chapelle des Salèlles a été fait au moindre coût par les employés communaux.

A propos savez vous que l'exposition de photos a reçu plus de 300 visiteurs ?

Sont en cours :

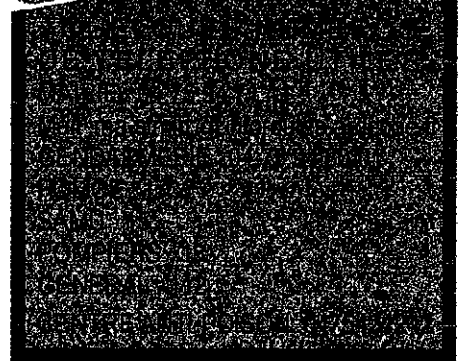
- L'aménagement du lavoir voté par nos prédécesseurs.
L'aménagement de l'ancien presbytère au stade de la consultation des entreprises (nous vous tiendrons informés).

Sont à l'étude :

- La remise en l'état de la chaussée dans la traversée du village et l'aménagement des abords ; le calendrier sera fonction de la programmation du conseil général que nous avons interrogé.
L'étude préalable à un éventuel PLU (plan local d'urbanisme). De cela aussi nous reparlerons avec l'aide des spécialistes en la matière.
L'éclairage extérieur de l'église et la suppression des pylônes qui en défigurent les abords ; les moyens nécessaires sont demandés.
Il ne s'agit là que de quelques unes des actions, parmi celles qui mobilisent au quotidien vos élus.
A suivre donc... et bon automne à tous.

Gérard Jaillon

NOTES PRATIQUES



RAMASSAGE DES ORDURES

Le régime de ramassage hivernal est en vigueur :

Ordures ménagères : un vendredi sur deux (les sortir avant 22 heures le jeudi soir).

Tri sélectif : un vendredi sur quatre (les sortir avant 22 heures le jeudi soir). Attention, ces données ne sont valables que jusqu'au 31 décembre 2003, car il est possible que le SIVOM ait un nouveau prestataire, donc un nouveau jour de ramassage en 2004.

Rappel : Ne pas mettre les enveloppes, cartons, papiers sales et film en plastique avec les journaux, mais dans les poubelles ordures ménagères. Merci

ECHOS...LOGIQUES

« La liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres » : un principe à méditer mais surtout à mettre en pratique pour notre vie en commun.

Deux sujets de réflexion :

Le bruit d'abord : quelques débordements lors des nuits d'été, caniculaires cette année, ont gêné certains d'entre nous et ceci notamment lors de soirées « portes et fenêtres ouvertes » à la salle des fêtes.

La loi, c'est vrai, définit ( et sanctionne) les « tapages nocturnes ».

Faut il en arriver là alors qu'un peu de bonne volonté, de respect des autres permettrait d'éviter ce que l'on peut ressentir comme une agression et une provocation quand, par exemple, on va travailler à 6

heures du matin et que des invités bruyants (enfants ou adultes) jouent les prolongations dans la nuit parce qu'ils peuvent faire, eux, la grasse matinée.

Les boules de pétanques entrechoquées ou la musique plein pot deviennent alors insupportables.

Nous aurons à trouver ensemble un équilibre entre les souhaits des couches-tard et ceux des couches-tôt, entre les attentes de ceux qui recherchent le calme de notre village et ceux qui le voudraient plus...animé.

Les chiens ensuite dont certains viennent faire leur crotte non pas devant la porte de leurs maîtres qui ne l'accepteraient pas mais dans la rue et devant chez leurs voisins. Nous sommes à la campagne, c'est vrai, raison de plus, l'espace ne manque pas,

pour éloigner les chiens des habitations lorsqu'ils vont faire leurs besoins. Bien entendu cela suppose de les sortir et non pas seulement de leur entrouvrir la porte le matin. Dans le cas contraire c'est la pelle et le sac en plastique qui doivent fonctionner.

Cet été, certains jours, les enfants en vélo sialomaient et jouaient entre les « merdes » pour appeler les choses par leur nom, de nos amis à quatre pattes.

Pourrions nous éviter ça? A quoi cela servirait il, en effet, que la municipalité fleurisse et aménage les abords pour notre plaisir et celui de nos visiteurs ?

Un peu de bonne volonté, là encore, pour le bien être de tous.

# NOUVELLES DU CONSEIL MUNICIPAL...

La dernière réunion du conseil municipal a eu lieu le 4 septembre. Elle avait notamment à son ordre du jour :

→ Approbation de l'arrêté préfectoral listant les communes intéressées par le projet de Communauté de Communes du secteur de Villeneuve de Berg.  
→ Transfert de compétences du SIVOM Olivier de Serre aux 19 communes membres.

→ Groupement de commandes pour la collecte des ordures ménagères et des emballages ménagers.

→ Demande de subvention pour l'amélioration de l'environnement dans le centre du village (rue pavée, muret place de l'église, desserte électrique du lavoir).

→ Personnel communal : emploi jeune ; modification adhésion ASSEDIC.

→ Limitation de tonnage sur la voie communale de Chardenas.

→ Tarifs de location des mobiliers de la salle des fêtes (bancs).

Des informations ont été données à cette occasion sur :

→ Les statuts de la future Communauté de Communes

→ Le déroulement des travaux suite aux intempéries de l'an dernier

→ La rentrée scolaire (voir article suivant).

Et, en questions diverses :

→ Coût de la restauration de la Chapelle des Salelles et de la première exposition.

→ A voir, les comptes-rendus affichés et disponibles ensuite en mairie.

Prochaine réunion prévue le 27 octobre.

## ...ET DES COMMISSIONS

### COMMISSION COMMUNICATION / ANIMATION

Les membres de la Commission Communication / Animation se sont réunis le 7 juillet dernier en invitant les propriétaires de gîtes de la commune s'étant acquittés de leur taxe de séjour.

L'ordre du jour était d'avoir le point de vue et les idées des loueurs de gîtes en ce qui concerne l'utilisation de la taxe de séjour, et ceci, afin de renforcer l'attrait touristique du village.

Premier objectif proposé: remettre à jour la liste des propriétaires de gîtes de la commune d'après le listing des taxes de séjour payées en 2002, la réactualiser en fonction de l'accueil et de la formule proposée.

Cette nouvelle liste sera bientôt à disposition en mairie, mais également à l'office du tourisme de Villeneuve de Berg.

Deuxième objectif proposé: utilisation de la somme qu'a rapporté la taxe de séjour, qui est de 1500 euros, et dont la majorité provient des Valades et du camping au bénéfice de l'activité touristique.

La Commission propose donc plusieurs projets :

- Un petit panneau à l'entrée de l'église, indiquant les horaires d'ouverture et proposant un petit historique de notre église.
- Ajouter aux panneaux d'entrée et de sortie du village- de même qu'aux Salelles- les mentions « gîtes à louer », « restaurants » et « camping ».
- Proposer des rendez-vous de départ pour des randonnées, voire pour un guide.

Rappelons aux loueurs de gîtes qu'ils doivent s'acquitter en mairie de la taxe de séjour 2003 avant le 31 décembre 2003, le règlement s'effectuant par chèque uniquement. Soulignons que la Commission propose de ne pas engager plus de projets que ceux de l'année en cours en ce qui concerne la taxe de séjour car, dans le cadre de la Communauté de Communes qui prendra effet le premier janvier 2004, il est possible que la taxe de séjour rentre dans le « pot commun » de l'intercommunalité.

## RENTREE SCOLAIRE

Ca y'est ! La rentrée scolaire s'est bien passée, et avec, pour notre petit village, de plus en plus d'enfants scolarisés ! Cette année, nous comptons 20 élèves au total : 7 en maternelle, 7 en primaire et 6 au collège. Les transports scolaires trouvent ici toute leur importance pour nombre de familles de notre commune...

Comme vous le savez déjà sûrement, le Conseil Général finance le minibus de ramassage scolaire qui transporte nos 20 élèves le matin et les « dispatche » dans les quatre établissements scolaires de Villeneuve de Berg.

La précédente équipe municipale avait en outre choisit, pour une question de « confort » des plus petits, de mettre en place et donc d'autofinancer un deuxième transport, le soir celui-ci, pour ramener chez eux les collégiens, sortant à un horaire différent des maternelles et primaires.

Or, cette année, le nombre des collégiens dépasse la capacité du taxi (4 maxi) qui fonctionnait jusque là. La convention a donc été revue à la hausse, et d'autant plus qu'un collégien vient de s'installer avec sa famille aux Salelles, ce qui augmente également la distance prévue dans cette même convention.

Enfin, la chose étant réglée, nos « ouailles » peuvent cette année encore profiter d'une bonne organisation, pensée et entretenue pour leur plus grande sécurité... et pour la tranquillité de leurs parents!

Stéphanie ELDIN



## RAPPEL: CONDITIONS A REMPLIR POUR ETRE INSCRIT SUR LA LISTE ELECTORALE D'UNE COMMUNE DETERMINEE

1- domicile dans la circonscription du bureau de vote:

Le domicile est défini par l'article 102 du code civil comme le lieu du « principal établissement ».

2-Résidence dans la circonscription du bureau de vote:

Cette résidence doit être réelle et continue (l'occupation d'une « résidence secondaire » dans une commune n'est pas considérée comme une résidence réelle et

continue), elle doit être de six mois au moins.

3- Qualité de contribuable dans la circonscription du bureau de vote:

Possède cette qualité toute personne qui, l'année de la demande d'inscription, figure pour la cinquième fois, sans interruption, au rôle d'une des contributions directes communales.

Tout électeur ou toute électrice peut, à sa demande, être inscrit sur la même

liste que son conjoint. En revanche, les enfants ne peuvent se prévaloir de la qualité de contribuables de leurs parents pour demander leur inscription sur la liste électorale du même bureau de vote.

N.B. S'agissant des électeurs communaux, les mêmes règles leur sont applicables pour l'inscription sur la liste électorale complémentaire d'un bureau de vote d'une commune déterminée.



## FETE CHAMPETRE DU 15 AOÛT

Comme chaque année, le beau temps est avec nous quand arrive le 15 août !

Cette fois-ci, ce soleil tant espéré nous a chauffé jusqu'à l'excès, ce qui n'a toutefois pas été une déveine pour la buvette !!

Tout le jour, nos animations ont attiré foule de monde, tant du village que de l'extérieur : tir à la carabine, enveloppes, pêche à la ligne, atelier de dessin, tour à cheval, sans oublier la pétanque, les danses folkloriques, le défilé de chars, le buffet « maison » et le bal pour clôturer la soirée. Bref, une journée comme on les aime, dans la détente et

la bonne humeur, une journée « exceptionnelle » puisque unique dans l'année, et qui nous permet à tous de nous réunir, d'«œuvrer» ensemble, jeunes et moins jeunes, dans l'intérêt commun du village qui est la qualité de vie, dans la convivialité et le respect d'autrui.

Cependant, force est de rappeler qu'il manque toujours de bras quand il s'agit de tout mettre en place. Pensons qu'avec le temps, une relève va devoir s'opérer si nous voulons voir perdurer la fête du 15 août et toutes les autres manifestations auxquelles nous tenons tous ... Et l'ambiance est souvent tout aussi agréable quand on prépare que quand on profite ! Alors, forces vives, déclarez-vous !!

Stéphanie ELDIN

## QU'EST-CE QUE LE CCAS ?

Le CCAS (centre communal d'action sociale) trouve son origine dans les bureaux de bienfaisance créés par la loi du 7 frimaire An V et dans les bureaux d'assistance, rendus obligatoires dans chaque commune par la loi du 15 juillet 1883.

Devenus bureaux d'aide sociale le 29 novembre 1953, ce n'est qu'en 1978 que cette institution prendra le nom de CCAS et en 1995 que seront enfin précisées ses missions et son organisation.

Le principe est que chaque commune doit constituer un CCAS. Il s'agit d'un établissement public administratif communal. Même si les liens avec les communes sont très étroits, il est doté d'une personnalité juridique distincte et d'un budget propre.

Le CCAS anime l'action générale de prévention et de développement social de la commune, à travers des missions (définies par la loi) obligatoires et facultatives. Dans les petites communes, compte tenu des moyens budgétaires limités et l'absence de personnel spécialisé, le Conseil Général, qui dispose de services sociaux, prend le relais pour l'instruction des demandes (RMI, APA, secours d'urgence, CMU, etc...). Cependant, le CCAS peut informer, renseigner, adresser, signaler, accompagner les personnes auprès des services du Conseil Général ou autres structures (mission locale, CAF, CIF, MSA, ADMR, etc...). Concernant l'ensemble des aides sociales légales, notamment l'attribution du RMI, le président du CCAS peut transmettre à tout moment aux services compétents les éléments d'information dont il dispose, sur les ressources, la situation de famille ou tout changement de situation des demandeurs.

Le CCAS est géré par un conseil d'administration qui est composé du maire, qui en est le président de droit, et, en nombre égal, de conseillers municipaux et de membres nommés par le maire parmi les habitants de la commune, reconnus pour leurs compétences en ce domaine.

Membres du conseil d'administration du CCAS de notre commune:

Président : G.JAILLON maire. Vice-présidente : F.OROZCO adjointe

Membres élus : S.ELDIN adjointe, Y.DELAUZUN et A.SEVENIER conseillers.

Membres désignés : O.SEVENIER, V.LOUIS, M.ARSAC, J.BUCHARD.

Pour tout renseignement : contact en mairie le mardi matin de 9 heures à 11 heures.

Françoise OROZCO

*Saint Maurice  
d'Hier et d'Aujourd'hui*

## SAINT MAURICE DYBIE, PAROISSE RICHE

Effectuées en 1464 à la demande du roi Louis XI, les « estimes », fixant l'assiette de l'impôt royal appelé « taille », recensent les habitants et les fortunes (maisons, terres, cheptel et même mobilier), pour faire payer un impôt direct et permanent.

La valeur globale des fortunes estimées s'élève à 885 livres, 13 sols et produit une « taille » de 9 livres, 7 sols et 6 deniers.

Par ordre décroissant des patrimoines apparaissent :

*Pierre RICHARD* fortune estimée supérieure à 213 livres.

*Pierre et Barthélemy OZIL* fortune estimée supérieure à 129 livres.

*Jacmé et Jehan BENEYT* fortune estimée supérieure à 123 livres.

*Etienne, Antoine et Pierre BARBUT* fortune estimée supérieure à 95 livres.

*Guillaume LEBRE* fortune estimée supérieure à 65 livres.

*Anthoine CHAMBONEL* fortune estimée supérieure à 60 livres.

*Antoine, Jehan et André ASTIER* fortune estimée supérieure à 56 livres.

*Loys et Jehan ASTIER* fortune estimée supérieure à 54 livres.

*Berthomien ASTIER* fortune estimée supérieure à 37 livres.

*Mathieu DE NOZIAL* fortune estimée supérieure à 30 livres.

*Mundon LIEURON* fortune estimée supérieure à 17 livres.

*Pierre VOLLE* fortune estimée supérieure à 11 livres.

La moyenne des patrimoines atteint presque 76 livres, alors que la moyenne régionale n'est que de 57 livres.

A noter également que Anthoine CHAMBONEL était exempté de « taille » ( ?)

Jean JOURNET

NB: En 1470, la livre tournoi représentait semble-t-il, la valeur actuelle de six euros cinquante environ.

BULLETIN D'INFORMATION DE LA VIE COMMUNALE

Directeur de publication: Gérard JAILLON, maire.

Réalisation: Commission municipale de la communication et de l'animation sous la responsabilité de Stéphanie ELDIN, adjointe.

Dépôt légal et date d'édition: octobre 2003. Tirage: 100 exemplaires

# LA VIE DES ASSOCIATIONS

## Comité des Fêtes

**T**out au long de l'année, vous avez pu apprécier les nombreuses activités proposées par le comité des fêtes. Revenons sur la période estivale qui vient de s'achever.

Le « vide grenier » (4<sup>e</sup> édition) prend de l'ampleur, il était associé cette année à une exposition « chasseurs et artisans du paléolithique », où les enfants ont pu s'exercer aux techniques des premiers hommes. Saluons aussi la conférence de qualité présentée par deux étudiantes passionnées.

Les deux séances de cinéma en plein air où nous déplorons le manque de spectateurs habitants du village. Rappel : Le comité doit compenser financièrement le nombre d'entrées qui doit être de 100 personnes.

La fête du 15 août : comme nous l'avions annoncé à l'assemblée générale, cette année nous avons innové... et avec succès ! Le 14 août d'abord : concours de pétanque et karaoké où chacun a pu pousser sa chansonnette. Le 15 août ensuite : nous vous remercions encore de votre participation à cette traditionnelle fête du village qui nous permet de vous offrir tout au long de l'année diverses manifestations qui nous rassemblent. Le 16 août enfin : partage du buffet froid dans le pré communal, malheureusement nous étions peu nombreux, faute d'information probablement et nous nous en excusons.

Nous vous donnons rendez-vous dès les prochains jours pour de nouveaux moments de convivialité ; le programme des activités mensuelles sera bientôt dans vos boîtes aux lettres.



## Club de l'Amitié

**A**vec les prémices d'un temps plus frais, le club de l'amitié vous propose de participer à nouveau à ses rendez-vous du mardi après-midi dès le 14 octobre.

Belote, coinche, scrabble prévaudront encore cette année.

C'est aussi l'occasion pour chacun(e) de retrouver ses amis(es) ou de nouer des relations plaisantes entre habitants de la commune. Ou de se transmettre aussi de petites nouvelles : santé, enfants, petits bonheurs, petits soucis – et même l'état des jardins! – et ce, durant la collation qui entrecoupe l'après-midi.

Ces rencontres participent aussi à renforcer agréablement les rapports entre les résidents, anciens et nouveaux, du « pays ». L'amitié et la bonne humeur président à ces après-midi.

Rappelons que le club est ouvert à tous les habitants de la commune ; il suffit de vous présenter le mardi à 14 heures 15 à la salle de l'ancienne école communale pour partager ensemble les activités proposées.

**A BIENTOT!**

## A.C.C.A.

**L**ors de l'assemblée générale du 19 juin 2003, le conseil d'administration a été reconduit :

Président : Joseph VALLOS – Trésorier : Emile OZIL – Secrétaire : Yvon DELAUZUN – Vice-président : Jean-Marie BRUN  
Membres : Joseph GARCIA, Christophe ELDIN, Joseph LAURIOL, Jean SEVENIER, Philippe LOMBARDO.

A partir du 1<sup>er</sup> octobre, les battues aux sangliers reprendront leur rythme habituel avec des jours précis, ce qui permettra aux utilisateurs des chemins de randonnées de connaître les lieux où se déroulent les battues : tous les dimanches au « Charnier », les jeudis au « Bois Sauvage » et les samedis en alternance à « Reboul » et à « L'Ozière ».

Le président est à la disposition des randonneurs pour plus de précisions. Si chacun y met du sien, tout et tout le monde sera respecté.

### LA PETITE RECETTE DU VILLAGE

#### CHAMPIGNONS FARCIS AU MAIGRE

De Madame LASCOMBE

##### Ingrédients (pour 6 personnes) :

6 très gros champignons  
3 gousses d'ail  
1 bouquet de persil  
150 gr de lard gras  
1 œuf  
3 biscottes trempées dans du lait  
Huile, quelques gouttes de vinaigre.



Prévoyez de très gros champignons de Paris, coupez les parties terreuses, enlevez les queues et lavez-les à l'eau vinaigrée, salez, poivrez l'intérieur des chapeaux. Mélangez ensuite dans un bol les queues hachées, l'œuf, les biscottes, le lard, l'ail, le persil. Assaisonnez le mélange et garnissez-en les champignons. Disposez alors ces derniers dans un plat à gratin, huilez-les et faites-les cuire pendant une demi-heure à four chaud. Dressez sur un plat chaud entouré de persil et servez en garniture d'une viande rôtie ou braisée. Bon appétit!